



# L'observatoire des marchés publics romands, Un outil pour une amélioration globale des procédures

Séminaire sur les marchés publics, Fribourg, le 5 octobre 2017  
Par Alain Wolff, architecte, président de l'OMPr

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations  
d'Ingénieurs et d'Architectes

# 1. Aperçu historique

- 1994, entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), de son ordonnance d'application (OMP) et de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), suivis des législations cantonales.
- 2006, début des analyses dans le canton de Genève par la Fédération des architectes et ingénieurs. Plus de 600 procédures analysées en 10 ans de fonctionnement.
- Fin 2012, la Cour des comptes du canton de Vaud examine une cinquantaine de marchés organisés par des communes et conclut que 86% de ceux-ci présentent des irrégularités, dont 20% sont qualifiées de « très élevées », confirmant ainsi l'utilité d'un OVMP.
- 2013, lancement de l'Observatoire vaudois des marchés publics (OVMP), inspiré du modèle Genevois. Environ 80 marchés analysés chaque année depuis cette date.

- Dès 2015, discussion au sein de la CRAIA pour la création d'un observatoire romand sur le modèle de l'OVMP, soutenu par les associations patronales d'architectes et d'ingénieurs romandes (AFMC, ANIC, GAN, AJUBIC, APAJ, AVMC, UPIAV).
- 2016, les sections SIA de Fribourg, Neuchâtel, Jura, Vaud et Valais adhèrent au projet, signature d'une convention en automne 2016.
- Début 2017, un comité et des bureaux cantonaux sont constitués, l'OMPr commence à fonctionner à blanc.
- Un budget de lancement de 20'000.- est réuni (50% Associations patronales, 50% SIA via la Coordination romande).
- Mai 2017, les statuts de l'OMPr sont signés par toutes les parties.
- Janvier 2018, Assemblée générale et lancement officiel de l'OMPr prévu / Dissolution de l'OVMP.

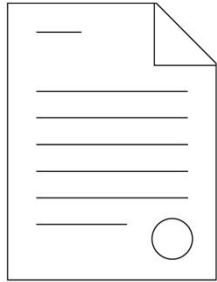
## 2. L'expérience de l'OVMP

- Après 4 ans de fonctionnement, l'OVMP est un acteur reconnu des MP vaudois.
- Bilan positif sur la mise en place des marchés et amélioration globale de la situation, malgré des chiffres stables.
- 56 organisateurs contactés et 36 procédures améliorées.
- Rencontres régulières avec les maîtres d'ouvrages publics et résultats concrets (charte de l'état de Vaud, modifications du Guide romand...).
- Vision de l'évolution des marchés et des tendances (part d'AO et de concours... ), des typologies de problèmes et de leurs évolutions (Comité, droits d'auteurs, pondération du prix, rémunération...).
- Action de sensibilisation et de formation des professionnels et des membres (cours SIA Form).
- Fonctionnement interne éprouvé, près de 400 fiches diffusées à ce jour.

### 3. Buts de l'OMPr

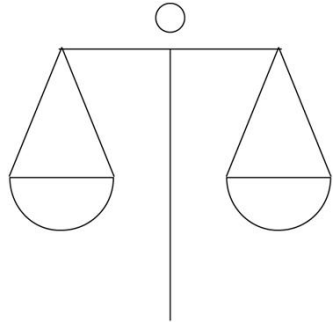
- Observer les marchés publics de services dans le domaine de la construction (Architecture, ingénierie, environnement et professions apparentées)
- Favoriser et promouvoir l'organisation de procédures conformes à la législation en matière de marchés publics, ainsi qu'aux règles des professions concernées (Règlements sia 142, 143 et 144).
- Conseiller et œuvrer afin que toutes les procédures AIMP se déroulent dans la transparence et l'égalité de traitement pour tous.
- Etablir un dialogue entre centres de compétences et Maîtres d'ouvrage.
- Rendre attentif les ingénieurs et les architectes aux qualités et aux manques des procédures auxquels ceux-ci souhaitent participer.
- Récolter des données statistiques permettant d'analyser les marchés et leurs évolutions.

## 4. Fonctionnement

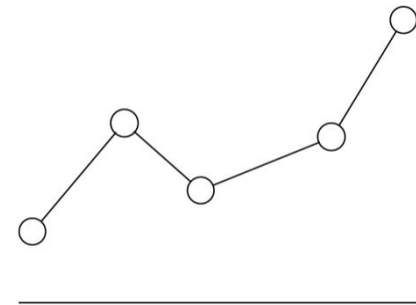


- Une fiche technique est établie pour chaque procédure publiée dans les cantons membres.
- Elle contient des commentaires et une évaluation sous la forme d'un smiley vert, orange ou rouge.
- Pour les procédures jugées non-conformes, un contact personnalisé avec les adjudicateurs et organisateurs est établi avant publication afin de sensibiliser ces derniers aux améliorations / corrections à apporter.





- Les associations professionnelles locales sont informées des procédures rouges. Celles-ci peuvent décider de faire valoir leur droit de recours.
- Les fiches sont ensuite distribuées aux membres et accessibles librement sur le site internet ou via un abonnement.
- Une statistique annuelle est établie afin de permettre d'apprécier l'évolution des pratiques dans chaque canton.



# 5. Organisation

- L'observatoire des marchés publics romand (OMPr) est une association au sens de l'art. 60 ss du Code Civil Suisse.
- L'assemblée générale se compose de délégués des associations membres.
- Le comité se compose d'un délégué par canton membre.
- Un bureau composé d'un représentant de la SIA et de l'association patronale locale est constitué dans chaque canton. Ce bureau est chargé des contacts avec les adjudicateurs et organisateurs de procédures locaux.
- Le secrétariat est assuré par la SIA Vaud pour les tâches administratives.
- Les analyses sont centralisées et confiées à des architectes ou ingénieurs expérimentés et formés à cette mission.
- Financé entièrement par les associations professionnelles (50% SIA, 50% associations patronales), l'OMPr est un service gratuit pour tous.



## 6. Associations membres

Fribourg : La SIA Fribourg et l'AFMC

Jura : La SIA Jura, Jura bernois, l'AJUBIC, et l'AIJA

Neuchâtel : La SIA Neuchâtel, l'ANIC et le GAN

Valais : La SIA Valais et l'AVMC

Vaud : La SIA Vaud et l'UPIAV

## 7. Avantages pour les maîtres de l'ouvrage

- Une opportunité d'améliorer la qualité des procédures. La possibilité de comparer ses appels d'offres avec ceux d'autres collectivités publiques. La possibilité de trouver rapidement un interlocuteur et de limiter le risque de recours :

La procédure est-elle transparente et intelligible ?

La procédure vise-t-elle une saine et loyale concurrence ?

La procédure est-elle en mesure d'attirer les bons concurrents ?

La procédure permettra-t-elle de choisir le bon mandataire ?

La procédure permettra-t-elle d'atteindre la meilleure qualité de l'ouvrage / du projet ?

## 8. Avantages pour les mandataires

- Des procédures équitables et de qualité. Un gain de temps dans la sélection des appels d'offres. Une veille juridique :

La procédure est-elle conforme à la législation ?

L'équité est-elle assurée ?

Le jury ou comité d'évaluation est-il compétent ?

Le cahier des charges est-il précis ?

Les défraiements sont-ils proportionnels à la demande ?

La demande est-elle en rapport avec le marché ?

Les délais sont-ils suffisants ?

La mise en concurrence satisfait-elle les recommandations des associations professionnelles dans l'objectif de qualité ?

# 9. Conclusions

- L'entrée en vigueur de l'OMPr est une opportunité pour tous les acteurs dans le domaine des marchés publics :

L'OMPr constitue une plate-forme de dialogue et d'échanges.

L'OMPr favorise la transparence des procédures et la diffusion des informations.

L'OMPr offre la possibilité d'améliorer la qualité des procédures et de limiter les risques de recours.

Et enfin, il favorise la sélection des mandataires les mieux qualifiés et, de ce fait, une augmentation de la qualité des réalisations.

Informations et contact :

OMPr c/o SIA Vaud, Avenue Rumine 6, 1005 Lausanne / 021 646 34 21

Site internet (en construction) :

[www.ompr.ch](http://www.ompr.ch)